**Un regard dans le rétroviseur pour évaluer le présent et appréhender l’avenir**

En mars 2014, j’écrivaisi : «*Suite à l’appel à refondation lancé par 29 associations, 6 pédagogues, 5 syndicats dont la CSC-Enseignement et la CSC, la Ministre de l’enseignement obligatoire, Madame Schyns, a déclaré au Soir du 5 février 2014, que «ce genre d’appel doit plaire à un certain public» et «je ne crois pas au Grand Soir*».

*Il n’est pas question de révolution scolaire, Madame la Ministre, mais de construction d’un projet global débattu avec tous les acteurs et cohérent pour deux législatures au moins.».*

En mai 2014, j’écrivaisii : «*Par notre vote pour un monde solidaire, osons affirmer… que la lutte contre l’échec et les inégalités sociales nécessite des investissements prioritaires (en personnel, moyens pédagogiques et budgétaires) particulièrement dans l’enseignement maternel*».

Le 9 mai 2019, les acteurs du Pacte pour un enseignement d’excellence, dans une communication au monde politique, rappelaient :

• que «*pour réformer l’enseignement, il faut suivre une feuille de route sur une durée qui, nécessairement, dépasse le temps d’une législatureiii*» ;

• que «*le Pacte est fait de compromis parfois difficiles*» ;

• parmi les mesures prises, «*le renforcement de l’encadrement dans l’enseignement maternel*»iv ;

• qu’il fallait «*intégrer la dimension sociale du changement tout en respectant l’engagement de maintien de l’emploi.*v» ;

• qu’«*il reste encore beaucoup de craintes à rencontrer et de scepticisme à dépasservi*» ;

• …

Les urnes ont livré leur verdict.

En tant qu’organisation syndicale, nous avons pris nos responsabilités en convergence avec les lignes de force de nos congrès, les priorités exprimées dans notre mémorandum et les positions soutenues par nos instances. Les affiliés ont pu participer aux assemblées syndicales organisées ; les débats ont été vifs, les synthèses parfois difficiles, mais nous avons privilégié la concertation.

Nous avons ainsi pu engranger des avancées significatives en matière d’encadrement de l’enseignement maternel, de statutarisation des maîtres de psychomotricité et des puéricultrices. Nous avons obtenu la suppression des heures de plage, la réduction de la charge des professeurs de pratique professionnelle, la reconnaissance du travail effectué par les mandataires syndicaux au sein des organes de démocratie sociale, …

D’autres points suscitent des appréciations nettement plus nuancées ou critiques, comme la mise en place des plans de pilotage (un débat positif et constructif dans beaucoup d’écoles, mais dans beaucoup trop encore, une décision autoritaire sur base d’informations partielles), la mise en place du travail collaboratif, le décret «Charge de l’enseignant», …

Plus que jamais, nous sommes persuadés que seule une concertation de qualité avec tous les collègues et avec les mandataires syndicaux locaux permettra aux établissements d’appréhender positivement ces changements. Toute autre voie mènera les équipes pédagogiques dans des impasses.

Si le parcours est connu, les obstacles le sont aussi.

Il y a urgence à donner des précisions aux membres du personnel du secondaire, du qualifiant, du spécialisé, légitimement inquiets. Aujourd’hui, ils n’ont pas de réponses à leurs questions.

• Comment vérifiera-t-on les dimensions polytechnique et artistique du tronc commun ?

• Comment assurera-t-on une orientation positive aux élèves ?

• Comment calculera-t-on l’encadrement en 1ère, 2e et 3e secondaires ?

• Quel sera le NTPP dans la section de qualification ? Celui qui existe en qualification ? Celui de professionnelle ?

• Comment assurera-t-on le maintien de l’emploi des enseignants du qualifiantvii ? Du spécialisé ?

• Comment les directeurs de zone et les délégués à la contractualisation des objectifs vérifieront-ils «*les modes de collaboration et de partenariat entre établissements d’une même zone géographique*», ... ? Comment disposeront-ils de «*la capacité d’arbitrage en ce qui concerne la rationalisation de l’offre d’enseignement, l’ouverture ou la fermeture d’options, la coordination des relations aux entreprises et institutions, la mobilité entre établissements, le partage d’infrastructures comme les CTA, les garderies extrascolaires, l’information sur l’offre d’enseignement dans la zone afin d’assurer l’information et d’éviter les publicités, etcviii* » ?

• …

Nous ne demandons pas au prochain Gouvernement de modifier la feuille de route, de lancer de nouvelles initiatives, mais d’apporter :

• de manière urgente, des réponses positives aux inquiétudes qui s’expriment notamment dans le qualifiant et le spécialisé. A défaut, les inquiétudes constitueront un frein aux changements dont notre école a besoin car elle présente toujours un piètre bilan en matière d’équité sociale ;

• des solutions concrètes en matière de refinancement de l’enseignement. Celui-ci est indispensable pour faire face au sous-financement de l’enseignement supérieur, pour proposer des barèmes attractifs dans le cadre de la réforme de la formation initiale, et à des fonctions en pénurie sévère, pour se donner les moyens de réussir la réforme dessinée, …

Plus que jamais, la vigilance syndicale s’impose.

 Eugène Ernst

i CSC-Educ 77, page 3.

ii CSC Educ 79, page 3.

iii Pacte pour un enseignement d’excellence - Communication au monde politique en campagne, CSC-Educ 130, page 7.

iv Idem, page 8.

v Idem, page 9.

vi Idem, page 9.

vii Pour rappel, l’avis 3 prévoit une réduction des prestations des profs de PP à 26 h en 2027.

viii Pacte pour un enseignement d’excellence, avis 3, pages 116 et 117.